

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

T A R I F

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
● 1 à 12 pages..... 200 F	● TOGO..... 20 000 F	● Récépissé de déclaration d'Associations..... 10 000 F
● 16 à 28 pages..... 600 F	● AFRIQUE..... 28 000 F	● Avis de perte de titre foncier (1 ^{er} et 2 ^e insertions)..... 10 000 F
● 32 à 44 pages..... 1 000 F	● HORS AFRIQUE..... 40 000 F	● Avis d'immatriculation..... 10 000 F
● 48 à 60 pages..... 1 500 F		● Certification du JO..... 500 F
● Plus de 60 pages..... 2 000 F		

N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221 37 18 / 221 07 08 Fax : (228) 222 14 89 - BP 891 LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 27 01 LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATION ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tsévié, Aného Atakpamé, Bassar, Kara, Dapaong.

Suivant réquisition n° 23164 déposée le 21 - 02 - 2002, M. KOBISSAM Kokou, profession de Magistrat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19a 48ca, situé à Agoenyivé, connu sous le nom de Fiové et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud par le lot n° 956 bis, à l'Est par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest par une voie rapide de 50m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24094 déposée le 09 - 07 - 2003, M. ATSOU DZINI Séménu Kossi, profession d'Agent de banque, demeurant à Dakar. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 88ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Hédzranawoé et borné au Nord par le lot n° 627, au Sud par le lot n° 624, à l'Est par les lots n° 637 et 636 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24125 déposée le 24 - 07 - 2003, M. KPONVI Kodjovi, profession d'Ingénieur des mines, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4ha 15a 48ca, situé à Tsévié Davié Leketu, connu sous le nom de Leketu et borné au Nord par la propriété VIMEGNON, la collectivité Komlan BAKPA et BOSSRO Koffi, au sud par la route Adéti-Kopé Assomé, à l'Est par les propriétés LOBOU Kodzo, AWOUDI Koffi et Afiwa et à l'Ouest par la collectivité KOUMA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24157 déposée le 07 - 08 - 2003, M. KUWONU Komla Mawusi, profession de Commerçant,

demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Lomé Agoenyivé Téléssou, connu sous le nom de Téléssou et borné au Nord par un passage de 7m, au Sud et à l'Ouest par la propriété AVOGAN Ayawovi, à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24336 déposée le 23 - 10 - 2003, M. et Mme HOUNTODJI Yaovi et SEDZRO Akoua Gertride, profession de commerçants, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 00ca, situé à Baguida Adamavo, connu sous le nom de Maya-Kopé et borné au Nord par les héritiers DANGBINOU, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par les héritiers DANGBINOU.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24357 déposée le 06 - 11 - 2003 M. PEKPE Yawo Michel, profession d'Inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 40ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Adidogomé et borné au Nord par les lots n° 750 - 751, au Sud et à l'Est par des rues de 16m et à l'Ouest par le lot n° 749.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24465 déposée le 12 - 01 - 2004, Mme SANT' ANNA A. Amélie, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Tokoin Forever. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 07ca, situé à Lomé Aflao Totsivi Gbonvé, connu sous le nom de Gbonve et borné au Nord par le lot n° 195, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par les lots n° 198A, 200, 197 bis et 199 bis et à l'Ouest par la route de Totsigan-Adidoadin de 28m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24521 déposée le 30 - 01 - 2004, Mme OUADJA Djébi épouse KAO, profession de Gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Bassar, connu sous le nom de Biakpabé-bas et borné au Nord par les lots n° 238 et 240, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 243 et à l'Ouest par une rue en projet de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'héritage et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24556 déposée le 11 - 02 - 2004 M. MONKPOH Kokou, profession d'Imprimeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9a 88ca 68, situé à Lomé Sanguéra, connu sous le nom de Nanegbe et borné au Nord par la propriété SANVI Honku, au Sud par la propriété AKPAKITI Damanyi, à l'Est par la route menant à l'Ecole Primaire de Danliko et à l'Ouest par les propriétés AKPAKITI Amegah et AKPAKITI Damanyi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24742 déposée le 13 - 04 - 2004, M. AZIAKU Agbeko Félicien, profession de Fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 02ca, situé à Dague, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Est par DOVI Agbenyizian et à l'Ouest par NEGLOKPE Séwavi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme EDORH Adjoa Chita et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24853 déposée le 03 - 06 - 2004, M. BRASSIER Hamid Polo, profession de Professeur de CEG, demeurant à Lomé et domicilié à Soviébé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 54ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 908, au Sud par une rue non dénommée de 24m, à l'Est par le lot n° 909.

Il déclare que ledit immeuble appartient à TABIOU Israïla Bassirou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24874 déposée le 10 - 06 - 2004 M. SEMA Arouna, profession d'Ingénieur Agronome, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 62ca, situé à Lomé

Dogbeavou, connu sous le nom de Abovey et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 126 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'O.I.C. TOGO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24941 déposée le 06 - 07 - 2004 M. MANZI Nika Mèhèza, profession d'Ingénieur en Génie Civil, demeurant à Lomé et domicilié à Agbalépédogan. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2a 50ca, situé à Lomé Aflao Totsivi, connu sous le nom de Adidoadè et borné au Nord par le lot n° 82 bis, au Sud par une rue en projet de 28m, à l'Est par le lot n° 83 et à l'Ouest par une rue en projet de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25028 déposée le 17 - 08 - 2004, M. KOMBATE-NOUDJO Dinnuy, profession de Docteur en médecine, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 92ca, situé à Dapaong, connu sous le nom de Tantigou et borné au Nord par le lot n° 368, au Sud par le lot n° 372, à l'Est par une rue en projet de 20m et à l'Ouest par le lot n° 369.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25044 déposée le 23 - 08 - 2004 M. TRAORE Oumar, profession de Commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé Tokoin. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain sommairement bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 la 97ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au Nord, au Sud, et à l'Est par des rues non dénommées de 16 et 12m et à l'Ouest par les lots n° 175 et 180.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25045 déposée le 23 - 08 - 2004 M. SALOU Gourounso, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 14ca, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Tokoin Lycée et borné au Nord par l'ancienne route circulaire, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots n° 11, 8 et 12.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25111 déposée le 16 - 09 - 2004 Me Habib AYEVA, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 81ca, situé à Agbodrafo, préfecture des Lacs connu sous le nom d'Agbodrafo et borné au Nord par les propriétés BOGUE Dodji et ADAKOU, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété d'Eienne ETANARD.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. FRANKLIN Dossè Albert, Médecin par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25155 déposée le 06 - 10 - 2004 Mlle AYISSOU Nina Essi Mina, profession de Responsable administrative, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29a 96ca, situé à Kossi Agbavi, et borné au Nord par la propriété NUNYAKPEN Akovi Tadougbe, au Sud et à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25157 déposée le 11 - 10 - 2004, M. KALAO Koudema Soussa, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 57ca, situé à Kara, connu sous le nom de Dongoyo et borné au Nord par une rue non dénommée de 18m, au Sud par le lot n° 1239, à l'Est par les lots n° 1240 et 1241 et à l'Ouest par le lot n° 1238.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25166 déposée le 13 - 10 - 2004 M. KOUMONDJI Adatodji, profession de Commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Nukafu. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 la 93ca, situé à Tsévié Lebe-Abolavé, connu sous le nom de Djavedji et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBEGBLOGNAN Kpoliannou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25182 déposée le 15 - 10 - 2004 Me KADJAKA ABOUGNIMA Molgah, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 17ca, situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Fiovi et borné au Nord par le lot n° 255 bis, à l'Est par une rue en projet de 18m, à l'Ouest par les lots n° 256 et 257, au Sud par le lot n° 258.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ALFA WEIDANA Agnayou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25185 déposée le 18 - 10 - 2004 M. EDIHE Komla, profession d'Assistant médical, demeurant et domicilié à Notsè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10ha 46a 13ca, situé à Atakpamé Gléi, connu sous le nom de Gléi et borné au Nord et au Sud par la collectivité SAMA HOUNGLONOU, à l'Est par la voie ferrée Lomé-Blitta et à l'Ouest par la route nationale n°1 Lomé-Dapaong.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux AMIS du BIEN-ETRE et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25194 déposée le 25 - 10 - 2004 M. EZA T. Kouassivi, profession d'Administrateur civil, demeurant à Lomé et domicilié à Nukafu. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 44ca, situé à Lomé Tokoin Nukafu, connu sous le nom de Nukafu et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud par le lot n° 8, à l'Est par le lot n° TT 2415 et à l'Ouest par le lot n° TT 3147.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25195 déposée le 25 - 10 - 2004 Mme HUNLEDE Kokoè Epouse EWOMSAN, profession d'Enseignante, demeurant et domiciliée à Totsi. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 51ca, situé à Lomé Aflao Totsi Batomé, connu sous le nom de Totsi Batomé et borné au Nord par le lot n° 1686, au Sud par une rue de 10m, à l'Est par le lot n° 1685 bis et à l'Ouest par le lot n° 1687 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25196 déposée le 25 - 10 - 2004 Mme NUWOKPO Minawo, profession d'Herboriste, demeurant et domiciliée à Baguida Agodéké. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 95ca, situé à Baguida Agodéké, connu sous le nom de Baguida Agodéké et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKLIGO Ahianlé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25197 déposée le 26 - 10 - 2004 M. DJADJAL Séidou, profession de Comptable, demeurant à Lomé et domicilié à Hédzranawoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 06ca, situé à Lomé Hédzranawoé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au Nord par le lot n° 1049, au Sud par une rue non dénommée, à l'Est par le lot n° 1050 et à l'Ouest par le surplus du lot n° 1049 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25198 déposée le 26 - 10 - 2004 M. FOLLY Eric MESSANVI, profession de Pasteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9ha 01a, situé à Gléi, connu sous le nom de Gléi et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité ATAKPAMEY BADJOGOU et à l'Ouest par la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Adventiste du 7e Jour et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25199 déposée le 26 - 10 - 2004 M. FOLLY Eric MESSANVI, profession de Pasteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25a 40ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Kwaoworo et borné au Nord par une rue non dénommée de 24m, au Sud par la propriété BEKPENTI Alexandre, à l'Est par la propriété Kodjovi Yawo et à l'Ouest par les propriétés AGRIGNA Assouma et BEKPENTI Alexandre.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Adventiste du 7e Jour et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25200 déposée le 26 - 10 - 2004 M. FOLLY Eric MESSANVI, profession de Pasteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 99ca, situé à Bassar,

connu sous le nom de Bassar et borné au Nord par le lot n° 910A, au Sud par une rue en projet de 14m, à l'Est par les lots n° 908 et 909 et à l'Ouest par les lots n° 912 et 913.

Il déclare que ledit immeuble appartient, à l'Eglise Adventiste du 7^e Jour et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25201 déposée le 26 - 10 - 2004 M. BRUCE Yves, profession de Professeur de Lycée, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 83ca, situé à Aného Animanya, et borné au Nord par la propriété AMEGNINOU - LAKOUSSAH Akossiwa Adakou, au Sud par la propriété de Prince AGBODJAN Lawrence, à l'Est par la propriété de Prince AGBODJAN Lawrence et à l'Ouest par la propriété de Prince AGBODJA Labité Alexandre.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle AMEGNINOU Lakoussah Kokoé, chirurgienne dentiste Tél. 221 19 02 et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25204 déposée le 03 - 11 - 2004 Mme EDORH Reine Vigoumidé Sika, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Bruxelles. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Baguida, connu sous le nom de Avépozo et borné au Nord par les lots n° 61 et 70, au Sud par les lots n° 59 et 68, à l'Est par une rue en projet de 16m et à l'Ouest par une rue en projet de 24m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25206 déposée le 03 - 11 - 2004 M. AMEDOME Kpatagnon, profession de Maître menuisier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2a 83ca, situé à Aflao, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par le lot n° 67 bis A, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par le lot n° 67.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25207 déposée le 03 - 11 - 2004 M. SALAWOU Ayouba, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 78ca, situé à Dapaong, connu

sous le nom de Nassablé et borné au Nord par le lot n° 16, au Sud par le lot n° 20, à l'Est par le lot n° 19 et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25208 déposée le 03 - 11 - 2004 M. SALAWOU Ayouba, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 44ca, situé à Dapaong, connu sous le nom de Nassablé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DYOB.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25209 déposée le 03 - 11 - 2004 M. KOABIKE Bedouma, profession d'Enseignant, demeurant et domicilié à Dapaong. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7a 71ca, situé à Dapaong, connu sous le nom de Kombonloaga et borné au Nord par le lot n° 331, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées, à l'Est par le lot n° 334.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25210 déposée le 03 - 11 - 2004 M. MOROU Issa Yahiya, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 43ca, situé à Cinkassé et borné au Nord, au Sud à l'Ouest par les propriétés NAGNANGO, et à l'Est par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25211 déposée le 04 - 11 - 2004 M. KAGBARA Atakora, profession d'Agent aux Affaires Sociales, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Sanguéra, connu sous le nom de Konhé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 16m, au Sud par la propriété GNANSOU Toyi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme TOWOU Arindjassibelo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25212 déposée le 04 - 11 - 2004 Mme AMOUSSOU-KOUE TETE Koko Liligan, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1a 25ca, situé à Lomé Assivito, connu sous le nom de Assivito et borné au Nord par le lot objet de la réquisition n° 23868, au Sud par une rue de chemin de fer de 16m, à l'Est par le TF n° 519TT et à l'Ouest par un lot non identifié.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25213 déposée le 05 - 11 - 2004 Mme KAO A. Solime épouse GNON, profession d'Opératrice de saisie, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 98ca, situé à Lomé Aflao Maman N'Danida, connu sous le nom de Maman N'Danida et borné au Nord par la route Lomé-Kpalimé, au Sud par le lot n° 141, à l'Est par le lot n° 143 et à l'Ouest par une rue en projet de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25217 déposée le 08 - 11 - 2004 M. BANYBAH Komlan Mawuli, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19a 12ca, situé à Lomé Sanguéra, connu sous le nom de Bokpoko et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par la propriété SESCOAFIA Dogan, à l'Est par la collectivité YELOU et à l'Ouest par la propriété AZIAGBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25218 déposée le 08 - 11 - 2004 M. BANYBAH Komlan Mawuli, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24a 15ca, situé à Lomé Sanguéra, connu sous le nom de Bokpoko et borné au Nord par YELOU Yaovi Kini et YELOU Adjabli, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par Adjabli Gavon et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25219 déposée le 08 - 11 - 2004 M. BANYBAH Komlan Mawuli, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Sanguéra, connu sous le nom de Bokpoko et borné au Nord, au Sud, à l'Est par YELOU et à l'Ouest par Banybah Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25220 déposée le 08 - 11 - 2004 M. BANYBAH Komlan Mawuli, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 68ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Mission Tové et borné au Nord et au Sud par la collectivité SOWU, à l'Est par la route de 20m et à l'Ouest par la propriété BANYBAH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25221 déposée le 08 - 11 - 2004 M. BANYBAH Komlan Mawuli, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 99ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Mission Tové et borné au Nord et au Sud par AGBOTROU Kokou, à l'Est par la route Agoenyivé-Mission Tové et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25222 déposée le 08 - 11 - 2004 M. BANYBAH Komlan Mawuli, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Sanguéra, connu sous le nom de Bokpoko et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par une rue de 14m, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité YELOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25224 déposée le 08 - 11 - 2004 M. GALLEY Agbéviadé, profession d'Ingénieur électricien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un

immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone d'une contenance totale de 52a 78ca, situé à Aflao, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord et au Sud par une rue de 14m, à l'Est par 2 lots non identifiés et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25225 déposée le 08 - 11 - 2004 M. GALLEY Agbéviadé, profession d'Ingénieur électricien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 37a 36ca, situé à Aflao, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord et au Sud par une rue de 14m, à l'Est par 2 lots n° 91 et 92 et à l'Ouest par les lots n° 86, 85, 84, 83, 82.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25226 déposée le 10 - 11 - 2004 Mme ABLE Kouméahalo Epouse KOGOE, profession de Gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 6a 19ca, situé à Agoènyivé, connu sous le nom de Fiové et borné au Nord par le lot n° 6, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par une R.A et à l'Ouest par le lot n° 5.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25227 déposée le 09 - 11 - 2004 M. TCHOLKE Tchilabalo, profession de Transitaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Tsévié, connu sous le nom d'Adéti-Kopé et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété SIKA Djinékou et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25228 déposée le 09 - 11 - 2004 M. TCHOLKE Tchilabalo, profession de Transitaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 11a 62ca, situé à Adéti-Kopé, connu sous le nom Sika-Kopé et borné au Sud par une rue de 10m, au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité SIKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25229 déposée le 09 - 11 - 2004 M. AROUNA MOUSTAFA, profession d'Electricien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 6a 04ca, situé à Hédzranawoé, et borné au Nord par le lot n° 2861, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 2855 et à l'Ouest par le lot n° 2853.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25230 déposée le 10 - 11 - 2004 M. WILSON Sewa, profession d'Employé à SAGA TOGO, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de , situé à Agbodrafo, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Demanya et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la collectivité LASSEY, à l'Est par la propriété SOKEMAWU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25231 déposée le 10 - 11 - 2004 M. TCHEDIE Pannla Kokou, profession de Militaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 5a 95ca, situé à Kara, connu sous le nom de Kara-Sud et borné au Nord par les lots n° 261 et 262, au Sud par le lot n° 266, à l'Est par une rue de 30m et à l'Ouest par le lot n° 263.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25232 déposée le 08 - 11 - 2004 M. HONYIGLOH Komlan Nestor, profession de Gestionnaire comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Agoènyivé, et borné au Nord par les lots n° 345 et 346, au Sud par le lot n° 341, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 342.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25233 déposée le 10 - 11 - 2004 Me Adjoavi M. ASSOGBAVI-GBEDEY, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme

d'un quadrilatère d'une contenance totale de 3a 48ca 80, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gblenkomé et borné au Nord par le lot n° 357, au Sud par le lot n° 355 bis, à l'Est par une rue de 12m et à l'Ouest par le lot n° 354.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. JOHNSON Koffi Aflihoum et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25234 déposée le 11 - 11 - 2004 Mme GBIKPI-BENISSAN Povi Noellie Epouse LAWSON HELLU, profession de Commis à la Mairie, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 5a 94ca, situé à Djassem, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par Wendel Adja - Komlan FUMEY.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme GBIKPI Angèle et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25236 déposée le 12 - 11 - 2004 Mme AKAKPO Lawoè, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 98ca, situé à Lomé Attiégo et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité TAMADEME Hotounou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25237 déposée le 12 - 11 - 2004 M. MAWUMEKOU Kossi Papavi, profession de Technicien Supérieur de Navigation Aérienne, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 03ca, situé à Lomé Attiégo et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la collectivité TAMADEME Hotounou et à l'Est par la route Lomé Aéroport Attiégo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25238 déposée le 15 - 11 - 2004 M. AYITEY Amah, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 52ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, connu sous le nom de Gblenkomé et borné au Nord par la collectivité Honkou, au Sud et à l'Ouest par la collectivité Agbolessi, à l'Est par la collectivité Djikunu.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25239 déposée le 15 - 11 - 2004 M. AYITEY Amah, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30a 02ca, situé à Lomé Klobateme et borné au Nord par AWUSU, au Sud par une rue de 28m, à l'Est par Agbagba et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25240 déposée le 15 - 11 - 2004, Mme ORNELLA Pialo Benjamine née MOUSSOU, profession d'Assistante Maternelle, demeurant et domiciliée en France. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 78ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Agoenyivé et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud par le lot n° 259, à l'Est par la haute tension de 40m et à l'Ouest par les lots n° 254 et 256.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25241 déposée le 15 - 11 - 2004, Mme MOUSSOU Pyalo, profession d'Assistante Maternelle, demeurant et domiciliée en France Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 85ca, situé à Kara, connu sous le nom de Dongoyo et borné au Nord par le lot n° 715, au Sud par le lot n° 719, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 716.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25242 déposée le 16 - 11 - 2004 M. AGBODZA Koffi Ehon, profession de Pasteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 82ca, situé à Lomé Aflao Gblenkomé, et borné au Nord par les lots 97 bis, au Sud par les lots 93 et 96, à l'Est par les lots 94 et 95 bis et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25243 déposée le 16 - 11 - 2004 M. LITHOR Koamivi Atta, profession de Commissaire priseur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un

immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 39ca, situé à Lomé Nyékonakpoè et borné au Nord par le lot 4, au Sud par la rue de palmiers prolongée, à l'Est par le TF 1293 et à l'Ouest par le TF 1339 et les lots 2 et 3.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. LITHOR Kokuvi Missadji Mawuena et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25244 déposée le 16 - 11 - 2004 M. DOKOU Messan Benjamin, profession d'Electricien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 94ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par Ahongbato-Akakpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25247 déposée le 17 - 11 - 2004 M. DOH Tévi Djikpola, profession de Consultant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1a 28ca, situé à Lomé Adawlato et borné au Nord par la rue Kokéti, au Sud par le TF 235 c Lomé, à l'Est par OLYMPIO et à l'Ouest par Adjoyi Amah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25248 déposée le 18 - 11 - 2004 Mme APEDO Adolé née BLIVI, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 07ca, situé à Baguida Avépozo et borné au Nord par le lot 44, au Sud par une rue en projet, à l'Est par le lot 47 et à l'Ouest par le lot 43.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25249 déposée le 18 - 11 - 2004 Mme TEKOU Ayoko Léocadie, profession de Médecin, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 10ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè et borné au Nord par Aloessode Kokouvi, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ALOESSODE et à l'Est par Aloessode Yakobo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25250 déposée le 22 - 11 - 2004 Mme MATHA SANT'Ana Déla, Epouse MARCHELU et M. Elpidio Christ-Roi Marchelu, profession d'Attachés commerciaux, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Agoényivé et borné au Nord par le lot 3, au Sud par les lots 7 et 8, à l'Est par le lot 6 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient par voie d'achat et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25251 déposée le 22 - 11 - 2004 M. et Mme LI LONGMING et LI RONG née BAO, profession de Commerçants, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 93ca, situé à Lomé Kélégo et borné au Nord par le lot 6, au Sud et à l'Est par le lot 5A et à l'Ouest par la route de Djabglé.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient par voie d'achat et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25252 déposée le 22 - 11 - 2004 M. BATCHASSI Essosolem, profession de Docteur en médecin, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8a.86ca, situé à Kara, connu sous le nom de Kara Tomdè et borné au Nord par la collectivité Kpizia, au Sud et à l'Est par la collectivité Kpizia et à l'Ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25254 déposée le 22 - 11 - 2004 M. BATCHASSI Essosolem, profession de Docteur en médecin, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9a 07ca, situé à Kara, connu sous le nom de Kara Tomdè et borné au Nord par les lots 612 et 614, au Sud par une rue de 20m, à l'Est par le lot 617 et à l'Ouest par le lot 611.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25255 déposée le 23 - 11 - 2004 Sœur Laura LOPEZ GARCIA, profession de Religieuse, demeurant et domiciliée à Défalé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain

non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 82a 94ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Kouloumdè et borné au Nord par une rue de 10m, au Sud et à l'Est par des rues de 12m et à l'Ouest par la propriété OURO Koura MOUSSA.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux Sœurs Missionnaires de la Doctrine Chrétienne et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25262 déposée le 24 - 11 - 2004 M. GNASSINGBE Essozimna Faure, profession de Ministre, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 34a 70ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Agoènyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 10m, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25263 déposée le 24 - 11 - 2004 M. TSISSEGLO Sodzede Kouassi, profession de Chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 73a 47ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Avédji et borné au Nord par la collectivité ALAGBA, au Sud par Djade Djamesi Guidjiglo EHON et Kodjo Kudjagbo, à l'Est par Kossivi Kpedja et à l'Ouest par les collectivités Akpalo EHON, Seble Yovo et DJADE Djomessi.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers Tsiséglô Milébéné et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25265 déposée le 24 - 11 - 2004 M. et Mme SAVI de TOVE Komlaga, profession de Fonctionnaire à l'UNESCO et d'Enseignante, demeurant et domiciliés à Paris de passage à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone d'une contenance totale de 1ha 75a 26ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Davié et borné au Nord par ATTISSOGBÉ Goka, au Sud et à l'Est par la propriété AGBANYA Tougba et à l'Ouest par BIDI Guénou.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25266 déposée le 24 - 11 - 2004 M. et Mme SAVI de TOVE Komlaga, profession de Fonctionnaire à l'UNESCO et d'Enseignante, demeurant et domiciliés à Paris de passage à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au

livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 78a 90ca, situé à Davié, connu sous le nom de Nologui et borné au Nord par la collectivité TOKPONOU; au Sud par AMEDAHEVI Komi, à l'Est par la collectivité MLAGANI et à l'Ouest par la route internationale N° 1.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25267 déposée le 24 - 11 - 2004 M. SAVI de TOVE Komlaga, profession de Fonctionnaire, demeurant et domicilié à Paris de passage à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone d'une contenance totale de 4ha 6 la 99ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Davié et borné au Nord par SAVI de TOVE L. Kwassivi, au Sud par Yawo NAGBA, à l'Est par GBENYO Labli et AGBEYIDO Kwassi et à l'Ouest par Woekpo HALO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25268 déposée le 24 - 11 - 2004 M. TCHOLKE Tchilabalo, profession de Transitaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Adéti-Kopé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KEGOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25269 déposée le 25 - 11 - 2004 Mme AKU Rose-Léonie MABLE, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 23a 42ca, situé à Anyimanya et borné au Nord par SESSI Koami, au Sud et à l'Est par la collectivité KOMAHE et à l'Ouest par la route d'Anyimanya.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. et Mme ATTIDZAH Anoumou Nyuito et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25270 déposée le 25 - 11 - 2004 M. KOUEVI Koffi Nestor, profession de Menuisier Ebéniste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 94ca, situé à Djassemé, et borné au Nord par les héritiers AKOGONI, au Sud par la collectivité TOKPLIN, à l'Est par Anani Liassidji APEDO et à l'Ouest par les héritiers AKOGONI et la propriété AMLON Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25271 déposée le 25 - 11 - 2004 M. KOUEVI Koffi Nestor, profession de Menuisier Ebéniste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 89a 35ca, situé à Djassémé et borné au Nord par la propriété AGNAKPAN Abalo, au Sud par KOUEVI Koffi Nestor, à l'Est par la propriété DJADE Koudjrako et à l'Ouest par les héritiers AKOGONI et la propriété Dansou ABOTSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25272 déposée le 25 - 11 - 2004 M. KOUEVI Koffi Nestor, profession de Menuisier Ebéniste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24a 49ca, situé à Djassémé et borné au Nord par Anani Liassidji APEDO, au Sud par KOUEVI Koffi Nestor, à l'Est par DJADE Koudjrako et la collectivité FUMEY et à l'Ouest par la collectivité TOKLIN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25273 déposée le 25 - 11 - 2004 Mme AKPAGNONITE Dovie Dodo profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2ha 00a 55ca, situé à Sanguéra, connu sous le nom de Afiodenyigba et borné au Nord par BLAGODO Apédo Nyonyo, au Sud par la collectivité BLAGODO, à l'Est par la propriété BLAGODO et GBOMA Vivon et à l'Ouest par Gboma Vivon, GBOMA Guedopé et GBOMA Sekle.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25276 déposée le 29 - 11 - 2004 M. GBOFU Zyto Messan, profession d'Agro-économiste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 75a 46ca 14, situé à Aflao, connu sous le nom de Wougomé - Dékpo et borné au Nord par les propriétés KPEGLI et Doudji DANSOMON, au Sud par la collectivité ADJALEVON et la propriété KINI, à l'Est par la collectivité SOWU et à l'Ouest par la propriété ADOGLIN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25277 déposée le 29 - 11 - 2004 M. GBOFU Zyto Messan, profession d'Agro-économiste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3ha 34a 63ca, situé à Mission Tové, connu sous le nom de Madikpeto et borné au Nord par les propriétés NOVON Ayao et Komlan AGBOGBO, au Sud par la propriété KAGBLA Kodjo, à l'Est par les propriétés AMADOUTO Komlan et AKEY Jérôme et à l'Ouest par la propriété ZOBLE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25278 déposée le 29 - 11 - 2004 M. GBOFU Zyto Messan, profession d'Agro-économiste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2ha 93a 53ca, situé à Tsévié-Mission-Tové et connu sous le nom d'Akpala et borné au Nord par les propriétés AMADOTO Koami et GBOFU Zyto Messan, au Sud par la propriété AMADOTO Kokou, à l'Est par la propriété DOSSEH Azonwoubou et à l'Ouest par la propriété KAGBALA Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25279 déposée le 29 - 11 - 2004 M. GBOFU Zyto Messan, profession d'Agro-économiste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 01a 32ca, situé à Sanguéra connu sous le nom de Sagnraka et borné au Nord par la propriété AKATO, au Sud par la propriété GAKPE Noumatékpo, à l'Est par la collectivité AGBAVITO et la propriété DABLA Houndo et à l'Ouest par la collectivité KLEGUENI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25281 déposée le 29 - 11 - 2004, Général NANDJA Zakari, profession de Militaire, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 102 ha 63a 82ca, situé à Kabou, et borné au Nord par le ruisseau Tikprigati, au Sud par la propriété BONFOH, à l'Est par le ruisseau Tikprigati et à l'Ouest par les collectivités Kabou - Naliki et Anwone.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25282 déposée le 29 - 11 - 2004, Général NANDJA Zakari, profession de Militaire, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 50 ha 06a 86ca, situé à Kabou, et borné au Nord par la propriété TAPE Kpatcha, au Sud par l'emprise du ruisseau Tikprigati et la route Kabou - Dikountoundi de 20m, à l'Est par les propriétés KISSAO Abdoulaye, ADJE Boukari et la route Kabou - Dikountoundi de 20m et à l'Ouest par la propriété TAPE Kpatcha et le ruisseau.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25283 déposée le 02 - 12 - 2004, Mme DUEVI Débi Rébecca, profession de fonctionnaire retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 43a 76ca, situé à Lomé Kpogan, et borné au Nord par la collectivité Kitsi, au Sud par la propriété Toudji Lambou, à l'Est par la propriété Anani Akpalo et à l'Ouest par la collectivité Kitsi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25285 déposée le 01 - 12 - 2004, M. KPANGO Akpari, profession d'Inspecteur de la jeunesse, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 55a 96ca, situé à Agoenyivé, connu sous le nom de Kové et borné au Nord par la propriété OURO-KOURA Fousséni, au Sud par la collectivité AKOLIPO, à l'Est par la collectivité ATSU Kposse et à l'Ouest par la collectivité AKOLIPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25286 déposée le 30 - 11 - 2004, Mlle TOSSENOU Méyévi Micheline, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 16ca, situé à Aného, connu sous le nom de Gbodjomé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les héritiers NOAMESHIE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25287 déposée le 30 - 11 - 2004, M. AKAYA Piguendéléwè, profession d'Inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2a 96ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Agoenyivé et borné au Nord par une rue en projet de 14m, au Sud par le lot n° 726, à l'Est par le lot n° 725 bis et à l'Ouest par une rue en projet de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25289 déposée le 30 - 11 - 2004, M. AKAYA Piguendéléwé, profession d'Inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 34ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Agoenyvé Sogbossito et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par le lot n° 1008, à l'Est par le lot 1006 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25291 déposée le 02 - 12 - 2004, M. KUEVIKOE Ekue Eli, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Aflao Sagbado, connu sous le nom de Logoté et borné au Nord par la collectivité DZELOU Kligue Zikpikpowo, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par la collectivité DZELOU Kligue Zikpikpowo et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25292 déposée le 02 - 12 - 2004, M. KUEVIKOE Ekue Eli, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 13a 59ca, situé à Legbassito, connu sous le nom d'Ahonkpoe et borné au Nord par la collectivité Edoh GLIGBE et la propriété ZUEVOU Koffi, au Sud par une rue de 12m, à l'Est par la collectivité Edoh GLIGBE et à l'Ouest par la propriété ZILEVOU Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

P. Le conservateur de la propriété foncière
P. O Dotsè Kodjo NYAKU